

ARRIVÉE DE LAURENT MIGNON À LA TÊTE DU GROUPE BPCE

Et si c'était l'an 1 pour un dialogue social de qualité ?

L'annonce fut brutale. Le 26 avril, les rédactions annonçaient la démission de François Pérol de la présidence du Groupe BPCE ! Sans autre explication, si ce n'est certaines rumeurs ayant trait à des éléments professionnels comme privés. Si l'annonce fut brutale, la succession du partant fut traitée par lui et entérinée par le Conseil de surveillance du Groupe : Laurent Mignon, le patron de Natixis serait son successeur. Pas de place aux velléités de tel ou tel patron de Banque ou de Caisse se voyant bien occuper le fauteuil abandonné. Affaire conclue en 24h ! Et prise de fonction de L. Mignon intervenue le 1^{er} juin.

PÉROL PARTI, BIENVENUE À LAURENT MIGNON

C'est F. Pérol qui l'avait imposé comme Directeur général de Natixis, c'est Pérol encore qui l'impose comme président du directoire à BPCE... pour lui succéder ! Nommé à Natixis en 2009 pour redresser la situation de la Banque française la plus affectée par la crise des *Sub-primes*, il verra son parcours couronné de succès, à coup sûr pour les aspects financiers, peut-être moins convaincant sur la partie sociale.

Les compétences économiques et financières de L. Mignon sont avérées, même si certains choix stratégiques ont pu interpellé. Le résultat est là, nous n'irons pas sur ce terrain pour mettre en doute sa capacité à passer de la banque d'investissement à la banque de détail.

ATTENDU SUR LES ASPECTS SOCIAUX

Là où le Syndicat Unifié-Unsa attend en priorité L. Mignon, c'est sur la dimension sociale au sein du Groupe. Une chance pour lui, F. Pérol s'est planté sur ce chapitre. La succession de membres du directoire de BPCE en charge du secteur RH enfonce le clou : JL. Vergne, A. Mercier-Gallay, C. Halberstadt. Gageons qu'il n'aura pas à rougir de la comparaison avec son prédécesseur.

LES ÉCHECS DE PÉROL DOIVENT PROFITER À L. MIGNON

Certes des accords Branche, des accords Groupe ont été signés sous son règne. Qui s'en souvient ? Celles et ceux qui sont pénalisés par la non déclinaison des accords nationaux dans les entreprises. Trop facilement la DRH Groupe se retranche derrière son incapacité à imposer quoi que ce soit aux entreprises : conditions de vie au travail en 2016 où peu de choses bougent, nouveau dispositif de Classifications en 2016 où certains

employeurs en font une application déloyale ou a minima traînent des pieds, GPEC en 2017 pour lequel certains employeurs ont le pied sur le frein. Un accord de NAO a même été conclu en 2016, le premier depuis 9 ans et le dernier avant quand ? Triste bilan...

BPCE : LES MINIMA DE LA LOI EN GUISE DE MAXIMA !

« Pour un dialogue social de qualité ». C'est ainsi que C. Halberstadt avait baptisé son projet d'accord traitant de la mise en place du CSE (Conseil social et économique) dans les entreprises en lieu et place des instances actuelles. A vouloir imposer les minima de la loi comme les maxima dans les entreprises du Groupe, elle n'avait aucune chance d'obtenir la moindre signature. Voilà où le bât blesse. Et pour affirmer son autorité face à cet échec cuisant, celle qui a été nommée par F. Pérol il y a deux ans aux RH Groupe a tout verrouillé : les minima seront bien les maxima ! Dégradation du dialogue social garantie.

FAIRE DU DIALOGUE SOCIAL UNE VÉRITABLE AMBITION

Or ce dialogue social, c'est l'essence même des relations dans l'entreprise, c'est la traduction du souci qu'ont les dirigeants de l'humain, c'est faire qu'un management exigeant ne devienne pas déviant, c'est le moyen incontournable pour faire adhérer les salariés aux projets, qu'ils concernent un plan stratégique, une réorganisation, une fusion...

L. MIGNON DOIT INVERSER LA COURBE

Les chiffres sont là : 3,4 milliards de résultat Groupe en 2017. A combien faudrait-il se situer pour que le dialogue social soit enfin reconnu comme un facteur de réussite de l'entreprise ? Combien faudra-t-il atteindre pour que la souffrance au travail due à la pression incessante, due au manque de reconnaissance, due à une politique de rémunération qui crée des fractures parmi les salariés, relève de l'accident et non pas de l'habitude ?

LAURENT MIGNON VIENT JUSTE DE PRENDRE SES NOUVELLES FONCTIONS. LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA DEMANDERA RAPIDEMENT À LE RENCONTRER. OUTRE UNE PRISE DE CONTACT AVEC CELUI QUI PRÉSIDE DÉSORMAIS AUX DESTINÉES DU GROUPE, NOUS L'INTERPELLERONS NOTAMMENT SUR LE DOSSIER DU DIALOGUE SOCIAL, VÉRITABLE CIMENT DE LA COHÉSION AU SEIN DES ENTREPRISES ET VECTEUR DE RÉUSSITE.

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,
Philippe BERGAMO, Jean-David CAMUS, Philippe CAZEAU,
Patricia COTTARD, Philippe DONVITO et François-Xavier JOLICARD*

